

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nadia Ratthé

<https://www.cadre21.org/membres/697767fea4f1832edaecb26b>

Date d'obtention : 2021-02-10 22:00:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Avec un arbre décisionnel.

1) La personne qui dénonce est elle associée à l'école (jeune ou intervenant)?

Oui.... déclencher la trousse

Non.... Q2

2) La dénonciation a-t-elle des répercussions sur un jeune de l'école?

Oui... rencontrer individuellement chaque jeune concerné... Q3

Non... référer la personne qui dénonce au service de police.

3) Les jeunes collaborent-ils?

Oui.... faire les grilles pour chaque jeune... Q4

Non.... se référer au service de police

4) y a-t-il présence de malveillance?

oui... confisquer l'appareil au jeune concerné et référer à la police

non,,, terminer la trousse et référer à la police

Si un journaliste se présente... référer au service du secrétariat général.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Pour toute hésitation, contacter le policier scolaire de notre milieu.

NE JAMAIS regarder d'images ou en avoir en notre possession.

RESPECTER notre rôle. Nous ne sommes pas mandataires du service de police

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lors de la présence d'acte malveillant, s'assurer de demeurer neutre et ne pas se laisser emporter par les émotions ou le jugement. Notre rôle se limite à consigner les faits et se référer au policier scolaire au besoin.